

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°49 du 19 novembre 2010

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°6

ARRÊTÉ N° 1631/DEF/DCSCA
portant dissolution du cercle mixte du 2e régiment du matériel.

Du 15 octobre 2010

ARRÊTÉ N° 1631/DEF/DCSCA portant dissolution du cercle mixte du 2^e régiment du matériel.

Du 15 octobre 2010

NOR D E F E 1 0 5 2 4 5 1 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.
Arrêté n° 26 du 17 janvier 2006 (BOC, 2006, p. 701. ; BOEM 135.2).

Textes abrogés :

Arrêté n° 731 du 23 septembre 1999 (BOC/PA, 1999, p. 5312).
Arrêté n° 669 du 16 novembre 2005 (BOC/PP, 2005, p. 8505 ; BOEM 707.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°49 du 19 novembre 2010, texte 6.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6 ;

Vu l'arrêté n° 26 du 17 janvier 2006 portant création du cercle mixte du 16^e groupe d'artillerie à Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine),

Arrête :

Art. 1^{er}. Le cercle mixte du 2^e régiment du matériel est dissous à compter du 1^{er} juin 2010.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce cercle sont dévolus au cercle mixte du 16^e groupe d'artillerie à Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine).

Art. 3. Sont abrogés :

- l'arrêté n° 731 du 23 septembre 1999 (BOC/PA, 1999, p. 5312) portant changement de dénomination du cercle mixte de l'établissement du matériel de Bruz ;

- l'arrêté n° 669 du 16 novembre 2005 portant dissolution du foyer du 2^e régiment du matériel de Bruz (Ille-et-Vilaine).

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Alain FERRAND.